



Déclaration sur des politiques
meilleures pour un système
alimentaire mondial productif,
durable et résilient

**Instruments
juridiques de l'OCDE**

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Il reproduit un instrument juridique de l'OCDE et peut contenir des informations complémentaires. Les opinions ou arguments exprimés dans ces informations complémentaires ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Pour accéder aux textes officiels à jour des instruments juridiques de l'OCDE, ainsi qu'aux informations s'y rapportant, veuillez consulter le Recueil des instruments juridiques de l'OCDE <http://legalinstruments.oecd.org>.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE, *Déclaration sur des politiques meilleures pour un système alimentaire mondial productif, durable et résilient*, OECD/LEGAL/0423

Collection : Instruments juridiques de l'OCDE

© OCDE 2018

Ce document est mis à disposition à titre gratuit. Il peut être reproduit et distribué gratuitement sans autorisation préalable à condition qu'il ne soit modifié d'aucune façon. Il ne peut être vendu.

Ce document est disponible dans les deux langues officielles de l'OCDE (anglais et français). Il peut être traduit dans d'autres langues à condition que la traduction comporte la mention "traduction non officielle" et qu'elle inclut l'avertissement suivant : "*Cette traduction a été préparée par [NOM DE L'AUTEUR DE LA TRADUCTION] à des fins d'information seulement et son exactitude ne peut être garantie par l'OCDE. Les seules versions officielles sont les textes anglais et français disponibles sur le site Internet de l'OCDE <http://legalinstruments.oecd.org>*"

Date(s)

Adopté(e) le 08/04/2016

Noté(e) par le Conseil le 11/05/2016

Informations Générales

La Déclaration sur des politiques meilleures pour un système alimentaire mondial productif, durable et résilient a été adoptée le 8 avril 2016 à l'occasion de la réunion au niveau ministériel du Comité de l'agriculture, consacrée aux opportunités et défis qui se présentent au secteur alimentaire mondial. Ce document définit une série d'objectifs partagés dans le domaine agricole et alimentaire, ainsi qu'une série de principes d'action, pour faire en sorte que l'approche appliquée à la politique agricole et alimentaire soit intégrée et reflète les objectifs en question. Elle souligne en outre qu'un dialogue ouvert est précieux pour bâtir une compréhension et une confiance mutuelles entre les pays et insiste sur l'importance du renforcement de la coopération internationale, en particulier au sujet des échanges, de l'investissement, de l'innovation et du changement climatique. Elle reconnaît le rôle important que joue l'OCDE à l'appui des efforts de réforme de ses membres et, de plus en plus, des pays partenaires dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Enfin, elle invite l'OCDE à intensifier ses efforts en vue de constituer une solide base d'éléments concrets sur la meilleure combinaison de mesures à adopter pour atteindre les objectifs partagés et recense les priorités sur lesquelles l'attention de l'OCDE devrait se porter sans tarder.

NOUS, MINISTRES ET REPRÉSENTANTS DE l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Chili, de la Colombie, de la Corée, du Costa Rica, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Indonésie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Pérou, de la Pologne, du Portugal, de la République slovaque, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie, de l'Ukraine, du Viet Nam et de l'Union européenne, nous sommes réunis à Paris, les 7 et 8 avril 2016, dans le cadre de la réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau des ministres, pour examiner les opportunités et les défis qui se présentent au secteur de l'agriculture et de l'alimentation, et pour réfléchir aux réponses à apporter. Nous avons accordé un degré élevé de priorité à la conception de politiques favorables à la compétitivité, la durabilité, la productivité et la résilience des entreprises agricoles et alimentaires.

CONSIDÉRANT que :

1. Une population croissante, plus aisée et plus urbaine va continuer de vouloir une alimentation plus variée et plus équilibrée. La bioéconomie, notamment les énergies renouvelables, va aussi accroître la demande de produits agricoles et alimentaires. Tout en saisissant les opportunités qui en découleront, le secteur agricole et alimentaire sera confronté à l'intensification de la concurrence que suscitent les ressources naturelles, et il devra s'adapter à l'évolution des températures et des régimes de précipitations, ainsi qu'à la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes, réduire son impact sur l'environnement et se pencher sur la fourniture de services écosystémiques. Améliorer le bien-être des ménages agricoles, notamment dans le cas des petits exploitants et des femmes, tout en facilitant le changement structurel, soulève de multiples difficultés. Divers enjeux sanitaires prennent de l'importance, dont les risques de maladies animales, la résistance aux antimicrobiens et l'articulation entre santé humaine et nutrition. Dans certains pays, le secteur sera aussi invité à concourir notablement à l'atténuation du changement climatique, tout en améliorant la sécurité alimentaire globale.

2. L'actualité internationale sur ces questions et des dossiers proches a été particulièrement riche l'an dernier. La 10^e Conférence ministérielle de l'OMC a confirmé l'importance de l'agriculture et de l'alimentation dans les relations commerciales internationales, s'est attaquée à l'une des formes d'action qui provoquent le plus de distorsions en éliminant des subventions à l'exportation, et a imposé des règles aux autres mesures relatives aux exportations, mais elle a laissé d'autres problèmes sans solution. L'Accord de Paris sur le changement climatique comporte l'ambition de limiter le réchauffement mondial très en-deçà de 2 °C et de poursuivre l'action menée pour le contenir à 1.5 °C, tout en précisant qu'il faudrait y arriver « d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ». Les nouveaux objectifs de développement durable adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015 [A/RES/70/1] appellent, en particulier, à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir une amélioration durable de la productivité agricole, d'ici 2030. Les gouvernements ont appelé dans de multiples cadres – G20, Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), Expo Milan 2015, Forum mondial sur l'agriculture et l'alimentation 2016 (GFFA) de Berlin, entre autres – à braquer de nouveau les projecteurs sur la croissance durable de la productivité et sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires.

DÉCLARONS que nous :

3. Sommes fermement convaincus que le système agricole et alimentaire peut apporter une très grande contribution aux solutions mondiales dans tous ces domaines. Nous notons également que, si les politiques agricoles et alimentaires ont commencé à changer, les cadres d'action internes et internationaux ne sont pas suffisamment alignés sur les besoins qui se profilent. Nous notons de

même qu'il est de plus en plus urgent de recourir à des approches intégrées qui renforceront la capacité des agriculteurs et du secteur alimentaire à améliorer leur productivité, à accroître leur compétitivité et leur rentabilité, à renforcer leur résilience, à accéder aux marchés dans leur pays et à l'étranger, à gérer les ressources naturelles de façon plus durable, à concourir à la sécurité alimentaire mondiale, à faire face à une volatilité extrême des marchés, et à éviter les distorsions des échanges, le tout simultanément.

Objectifs partagés dans le domaine agricole et alimentaire

4. Partageons les objectifs suivants en ce qui concerne le secteur agricole et alimentaire :
- assurer à tous les consommateurs un accès fiable à des aliments sûrs, sains et nutritifs ;
 - permettre aux producteurs où qu'ils soient, petits ou grands, hommes ou femmes, d'opérer dans un système commercial mondial transparent et ouvert, et de saisir les opportunités que leur offre le marché pour améliorer leur niveau de vie ;
 - contribuer à une utilisation des ressources et à une productivité durables, aux solutions à apporter au changement climatique, à la résilience face au risque et à la fourniture de biens publics et de services écosystémiques ;
 - concourir au développement et à une croissance inclusive, à l'intérieur des pays et entre eux.

Principes d'une approche intégrée de l'agriculture et de l'alimentation

5. Convenons d'un ensemble de principes, pour garantir qu'ils soient pris en compte dans une approche intégrée des politiques agricole et alimentaire. Dans l'optique d'atteindre les objectifs partagés, les politiques doivent :
- concorder avec les mesures visant l'économie dans son ensemble, notamment dans les domaines de la croissance, du développement, des échanges, de l'investissement, de l'emploi, du bien-être et de l'environnement. Des efforts spécifiques sont nécessaires, en particulier dans les pays en développement, pour offrir au secteur des conditions plus propices (de la santé à l'éducation en passant par les infrastructures physiques et les droits fonciers), pour encourager des investissements publics et privés indispensables et pour permettre aux exploitations de toute taille, y compris aux petites, de choisir la trajectoire de croissance qui leur offre le plus de perspectives.
 - être transparentes (prévoir des objectifs précis et définir les bénéficiaires), ciblées (viser des résultats déterminés), adaptées (être proportionnées au résultat souhaité), flexibles (tenir compte de situations et priorités variées dans le temps et dans l'espace), cohérentes (concorder avec les règles et obligations multilatérales) et équitables (à l'intérieur des pays et entre eux), tout en garantissant que l'utilisation des modestes ressources gouvernementales est profitable.
 - concourir à un meilleur fonctionnement du système commercial multilatéral, qui sera propice à une plus forte intégration du secteur, de manière à ce que les fournisseurs compétitifs soient à même d'essayer de tirer parti des débouchés commerciaux dans des conditions équitables, transparentes, conformes aux mécanismes du marché et non discriminatoires. Cela permettra au secteur de mettre les bienfaits des échanges au service d'une croissance économique inclusive, du développement durable et de la sécurité alimentaire mondiale, tout en respectant les principes de la conduite responsable des entreprises.
 - faire de l'innovation une priorité pour parvenir à une croissance durable de la productivité, moyennant notamment le changement organisationnel, la coopération intersectorielle,

l'augmentation des investissements publics et privés dans la recherche-développement, l'adoption et le transfert de technologies, l'enseignement et la formation, et les services de conseil.

- encourager les systèmes de production qui utilisent de façon durable l'eau les terres, les forêts, l'énergie, les sols et la biodiversité disponibles, et qui améliorent la santé des animaux, des végétaux et des humains.
- stimuler la résilience des agriculteurs face au risque, pour leur permettre de résister à des événements imprévisibles plus fréquents, comme les chocs liés aux conditions météorologiques, les épizooties et la volatilité des marchés.

Créer une base d'éléments concrets en faveur d'une nouvelle forme d'action publique

6. Notons qu'un dialogue ouvert est utile pour que les pays parviennent à se comprendre et à se faire confiance mutuellement, et soulignons qu'il est important de renforcer la coopération internationale, notamment dans les domaines des échanges, de l'investissement, de l'innovation et du changement climatique. Nous saluons le rôle important que joue l'OCDE à l'appui des efforts de réforme de ses membres et, de plus en plus, des pays partenaires, dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Nous invitons l'Organisation à continuer d'élaborer, en collaboration avec d'autres organisations internationales et pays partenaires intéressés, des actions concrètes, aussi bien individuelles que collectives, pour améliorer la productivité, la durabilité et la résilience du secteur agricole et alimentaire.

7. Invitons l'OCDE à intensifier les efforts qu'elle consacre à la constitution d'une solide base d'éléments concrets sur les meilleures panoplies de mesures à adopter pour atteindre les objectifs partagés. Nous insistons pour que les travaux de référence sur le suivi de la politique agricole et les perspectives des marchés restent au premier rang des priorités, et soient complétés par des avis spécifiques à certains pays pour prendre en compte la diversité des situations sur les plans économique, environnemental, social et de la sécurité alimentaire, à l'intérieur des États et entre eux.

8. Notons que l'attention de l'OCDE devait se porter sans tarder sur les priorités suivantes :

- les panoplies de mesures complètes et cohérentes visant l'épanouissement de systèmes alimentaires productifs, durables et résilients, capables d'assurer la sécurité alimentaire à tous, qui tiennent compte des besoins de pays se trouvant à différents stades de développement et plus ou moins riches en ressources, et dont les dispositions portent à la fois sur l'économie dans son ensemble et sur le secteur agricole et alimentaire en particulier ;
- les politiques et systèmes d'innovation englobant les activités de recherche fondamentale, appliquée et de développement ; l'adaptation, le transfert et l'adoption de technologies ; les partenariats public-privé ; les droits de propriété intellectuelle ; les services d'enseignement, de formation, de conseil et de vulgarisation ; et le changement institutionnel ;
- les politiques intégrées qui améliorent la productivité de l'agriculture pour encourager une utilisation durable de l'eau, des terres, des forêts, de l'énergie, des sols et de la biodiversité, favoriser l'amélioration de la performance environnementale et économique et la préservation des écosystèmes, et permettre une adaptation efficace au changement climatique et une atténuation concrète de celui-ci ;
- les politiques de gestion des risques destinées à améliorer la résilience au niveau à la fois individuel et sectoriel, moyennant un équilibre approprié entre action privée, action du marché et action publique ;

- les politiques visant à promouvoir des systèmes alimentaires transparents, compétitifs et qui fonctionnent bien, ainsi que la conduite responsable des entreprises le long de la filière alimentaire ;
- les politiques de promotion de la santé humaine, animale et végétale, dans toute la chaîne d'approvisionnement alimentaire ;
- les politiques internes et commerciales propices au bon fonctionnement des marchés intérieurs et internationaux et au renforcement de leur intégration, y compris au moyen des chaînes de valeur mondiales, et concourant à une plus grande diffusion de la croissance inclusive, au développement durable et à la sécurité alimentaire mondiale ;
- les actions concrètes visant à favoriser le renforcement de la coopération internationale, en particulier grâce à la coopération réglementaire, aux échanges, à l'investissement, aux données ouvertes et au partage de connaissances et de technologies.

9. Nous réjouissons de poursuivre le dialogue sous les auspices du G7, du G20, de l'APEC, de l'OMC et d'autres instances, en 2016 et au-delà, et, enfin, décidons de nous réunir de nouveau à l'OCDE dans les cinq à six années qui viennent pour faire le bilan du déroulement de la mise en œuvre des politiques conçues pour que le système alimentaire soit plus résilient, plus durable et plus productif.

Adhérents*

Membres de l'OCDE

Allemagne
Australie
Autriche
Belgique
Canada
Chili
Corée
Danemark
Espagne
Estonie
États-Unis
Finlande
France
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Israël
Italie
Japon
Lettonie
Luxembourg
Mexique
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République slovaque
République tchèque
Royaume-Uni
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie

Non-Membres

Afrique du Sud
Arabie saoudite
Argentine
Brésil
Colombie
Costa Rica
Indonésie
Lituanie
Pérou
Roumanie
Union Européenne
Ukraine
Viet Nam

*Des informations complémentaires ainsi que des déclarations sont disponibles sur le Recueil des instruments juridiques de l'OCDE : <http://legalinstruments.oecd.org>

À propos de l'OCDE

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays Membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Instruments juridiques de l'OCDE

Environ 450 instruments juridiques de substance ont été développés dans le cadre de l'OCDE depuis sa création en 1961. Ces instruments comprennent les Actes de l'OCDE (les Décisions et Recommandations adoptées par le Conseil de l'OCDE conformément à la Convention relative à l'OCDE) et d'autres instruments juridiques développés dans le cadre de l'OCDE (notamment les Déclarations et les accords internationaux).

L'ensemble des instruments juridiques de substance de l'OCDE, qu'ils soient en vigueur ou abrogés, est répertorié dans le Recueil des instruments juridiques de l'OCDE. Ils sont présentés selon cinq catégories :

- **Décisions** : instruments juridiques de l'OCDE juridiquement contraignants pour tous les Membres, à l'exception de ceux qui se sont abstenus au moment de leur adoption. Bien qu'elles ne constituent pas des traités internationaux, elles impliquent le même type d'obligations juridiques. Les Adhérents ont l'obligation de mettre en œuvre les Décisions et doivent prendre les mesures nécessaires à cette mise en œuvre.
- **Recommandations** : instruments juridiques de l'OCDE n'ayant pas une portée juridique obligatoire, la pratique leur reconnaît cependant une force morale importante dans la mesure où elles représentent la volonté politique des Adhérents. Il est dès lors attendu que les Adhérents fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour les mettre en œuvre intégralement. Par conséquent, lorsqu'un Membre n'a pas l'intention de mettre en œuvre une Recommandation, il s'abstient lors de son adoption, bien que cela ne soit pas requis juridiquement.
- **Déclarations** : instruments juridiques de l'OCDE préparés au sein de l'Organisation, généralement dans le cadre d'un organe subsidiaire. Elles énoncent habituellement des principes généraux ou des objectifs à long terme, ont un caractère solennel et sont adoptées à l'occasion de réunions ministérielles du Conseil ou de comités de l'Organisation.
- **Accords internationaux** : instruments juridiques de l'OCDE négociés et conclus dans le cadre de l'Organisation. Ils sont juridiquement contraignants pour les parties.
- **Arrangement, accord/arrangement et autres** : plusieurs instruments juridiques de substance ad hoc ont été développés dans le cadre de l'OCDE au fil du temps, comme l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, l'Arrangement international sur les Principes à suivre dans les transports maritimes et les Recommandations du Comité d'aide au développement (CAD).